DOSSIER DE PRESSE

Le 21 octobre 2019

Contrat Local de Santé Nord Franche-Comté

Un partenariat au service de la santé

Contacts Presse :
Lauranne Cournault
Tél. : 03.80.41.99.94

ARS Bourgogne Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - Site : www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr

Communiqué de synthèse

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et leurs partenaires s'engagent pour la première fois dans un contrat local de santé (CLS), le 21 octobre 2019, à Montbéliard pour mener des actions cohérentes et complémentaires déclinées au plus près des habitants.

Pour « soutenir et amplifier les initiatives locales en matière de santé », la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 a prévu que les collectivités locales et leurs groupements puissent établir des contrats locaux de santé (CLS) avec les ARS.

Conforté par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, ce contrat permet de coordonner l'action publique et de favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées.

Il vise la **promotion de la santé**, la **prévention**, aussi bien que les **politiques de soins et l'accompagnement médico-social**, dans un objectif de **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.**

Le Projet Régional de Santé (PRS) de Bourgogne-Franche-Comté, arrêté en 2018, souligne l'enjeu de cet ancrage : « la cohérence entre les actions conduites par les collectivités locales et celles inscrites dans le PRS sera systématiquement recherchée dans les contrats locaux de santé ». Objectif : couvrir l'ensemble du territoire avec des CLS.

Le contrat signé lundi 21 octobre 2019 à Montbéliard engage les signataires à l'horizon 2023.

Le CLS est signé entre **l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté** ainsi que par :

-**le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**
-les conseils départementaux du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône
-les préfectures du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône
-les caisses primaires d'Assurance maladie du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône
-la MSA de Franche-Comté

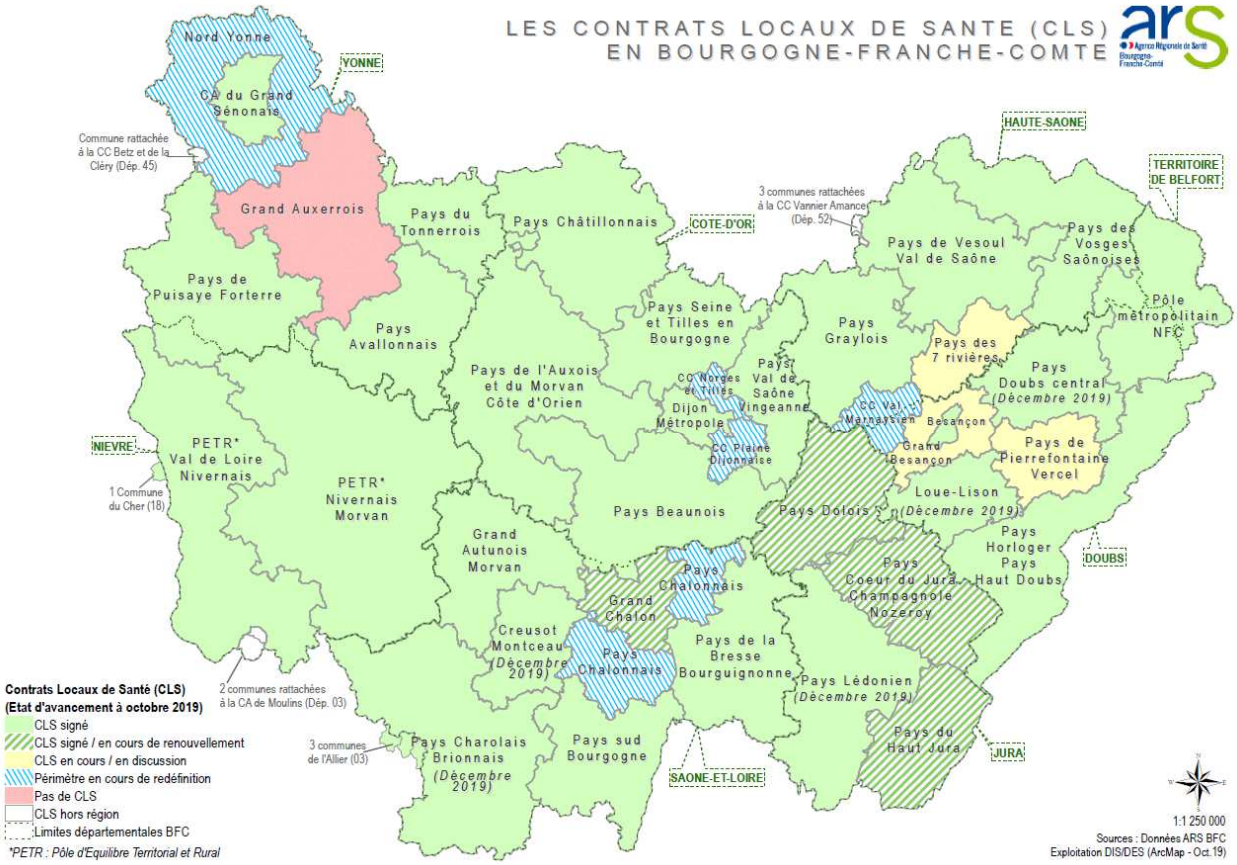

De la prévention aux soins de proximité

1. Développer la prévention et la promotion de la santé

Non moins de sept types d'actions seront engagés sur ce premier axe du contrat pour favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé dans la population du Nord Franche-Comté : dans le champ de la nutrition, pour promouvoir le parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS), ou consolider le dépistage organisé des cancers…
Les jeunes seront plus particulièrement ciblés (mise en œuvre du programme Pass Santé Jeunes, développement des compétences psycho-sociales des jeunes en situation de handicap).

2. Promouvoir un environnement favorable à la santé

De multiples enjeux ont été identifiés sur le territoire du Pôle métropolitain, tant en termes de qualité de l'eau potable ou de l'air (extérieur et intérieur), de lutte contre l'ambroisie, mais aussi d'amélioration de l'habitat ou de risques liés au bruit.
Une action visera par exemple la lutte contre les risques auditifs et l'amélioration acoustique des bâtiments accueillant des enfants.

3. Améliorer les parcours de santé

Les acteurs du territoire ont identifié des thématiques particulières ou des populations spécifiques pour lesquelles les parcours de santé et de vie des personnes devaient être améliorés.

Les personnes âgées
Si le territoire enregistre un vieillissement moins marqué que dans le reste de la région, le nord Franche-Comté compte cependant près de 28 000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit 9% de sa population.
Le projet médical du groupement hospitalier de territoire (GHT) nord Franche-Comté prévoit la constitution d'une filière gériatrique qui devra permettre la collaboration entre services à domicile, établissements de soins et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
Le territoire expérimente également le programme PAERPA (personnes âgées en risque de perte d'autonomie) depuis fin 2018.

Les personnes en situation de handicap
Concernant le parcours de santé des personnes en situation de handicap, la priorité est mise sur l'accès aux soins. Le CLS prévoit notamment la mise en place du dispositif Handiconsult : porté par l'Hôpital Nord Franche-Comté, il permet aux enfants et adultes (accueillis en structures ou vivant à domicile) de bénéficier de consultations spécialisées organisées et adaptées pour améliorer l'accès aux soins hospitaliers (quel que soit leur handicap).

Précarité/vulnérabilité
Avec un taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale sur un territoire qui compte 13 quartiers prioritaires « politique de la ville » (représentant plus de 12% de la population), le contrat prévoit un effort pour l'adaptation et la personnalisation de l'accompagnement vers la santé des plus fragiles. Un espace mobile de santé est expérimenté sur le Territoire de Belfort pour aller vers les personnes en situation de précarité, tant en termes d'accès aux droits de santé que d'accès à des actions de santé.

Santé mentale et psychiatrie
Sur le territoire, les acteurs des champs sanitaire, médico-social, social participent à une démarche collaborative conduite par la plateforme de coordination en psychiatrie et santé mentale, portée par l'association hospitalière de Bourgogne-Franche-Comté (AHBFC). Ces travaux se formaliseront dans un projet territorial de santé mentale et un contrat territorial de santé mentale (en 2020), qui favorisera une prise en charge, un accompagnement global et décloisonné des patients atteints de troubles psychiques dans une dynamique de parcours de santé. Des actions concernant la prévention, le diagnostic, les soins, la réhabilitation… figurent dans ce projet.

Neurologie
Des représentants des médecins, des kinésithérapeutes, des orthophonistes, des infirmiers, mais aussi des établissements médico-sociaux et de santé sont engagés pour renforcer la pertinence des orientations et la fluidité des parcours sur ce type de prise en charge, en particulier des AVC (accidents vasculaires cérébraux).

4. Renforcer l'accès aux soins

Le territoire affiche une densité de médecins généralistes de 89 pour 100 000 habitants, contre 105 à l'échelle nationale. D'autres catégories de professionnels de santé, comme les kinésithérapeutes, sont également en tension (50 pour 100 000 habitants en NFC contre une moyenne nationale de 112).

Le contrat local rappelle la mobilisation des acteurs pour favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire dans le but d'améliorer l'accès aux soins de premier recours : promotion de l'attractivité du territoire, développement de consultations non programmées, de la télémédecine, développement des formations d'initiation à la maîtrise de stages universitaires pour les médecins généralistes, accompagnement des professionnels de santé à l'élaboration de projets d'exercice coordonné …

En savoir plus :

- **5 intercommunalités** (au 1er janvier 2017) :
  Communauté de communes des Vosges du Sud, Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Communauté de communes Sud Territoire, Pays de Montbéliard Agglomération, Communauté de communes du Pays d'Héricourt
- **196 communes**
- **3 départements : Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort**
- **311 824 habitants** (Insee 2016)
- **251 hab/km²**
- **130 000 emplois**
- **Territoire de contractualisation le plus peuplé en BFC** (11 % de la population BFC)
- **Territoire de Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)**
- **Territoire de démocratie en santé**

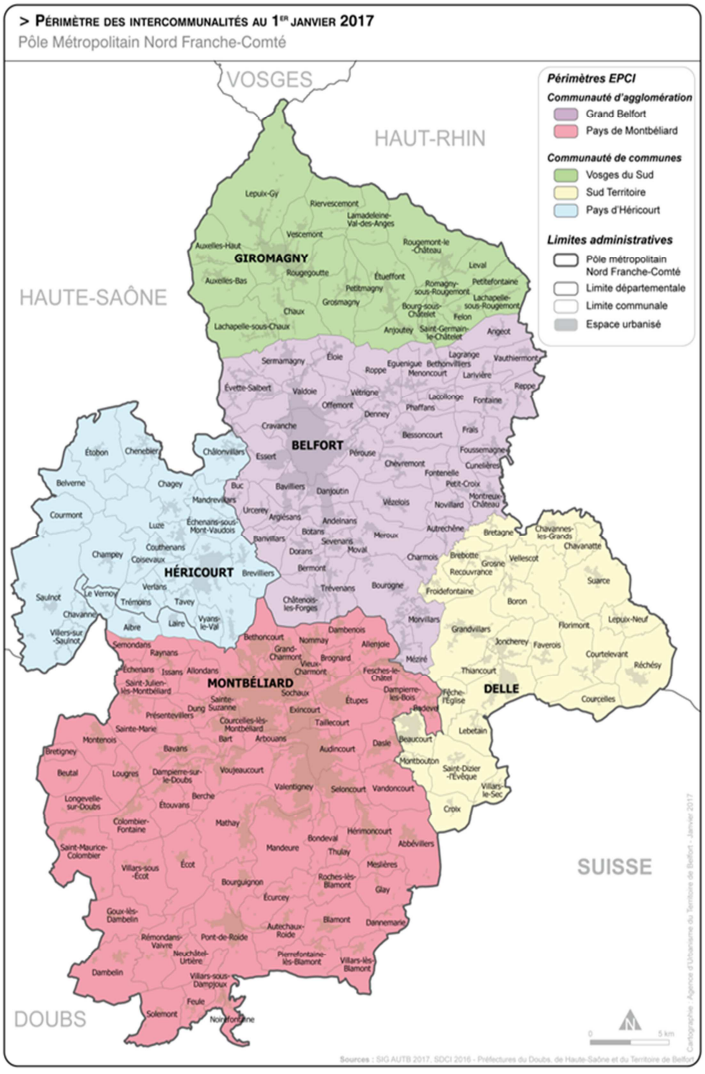

« Signature du CLS Pôle métropolitain Nord Franche-Comté », 21 octobre 2019